

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 mars 2025

Présidence :	Mme Rachel BOURQUIN GUIDI
Présents-e-s :	Mmes Anouk BELLAOUD-MEYLAN, Simone BOWMAN, Josiane CHAIGNAT, Bénédicte DE RAEMY, Gaëlle GIUNTINI-FAVRE, Odette HABİYAKARE, Maude RAMAZZINA et Fabienne TRONO MM. Christian CHEYROUX, René GISIGER, Stéphane HILTY, Ivan MARTIGNONI, Michel MOUTON, Patrick RELLSTAB, et Alan TORSELLETTI
Conseil administratif :	Mme Prisca WASEM, MM. Steve DELAUDE et Fernand SAVIGNY
Secrétaire général :	M. Giuseppe UNGARO
Excusé-e-s :	MM. Marc DECURTINS et Valentin SAVIGNY
Procès-verbaliste :	M. Mark SCHWASS

ORDRE DU JOUR

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions prises lors de la séance du 13 février 2025	1
B. Communications du Bureau du Conseil municipal.....	2
1. Informations diverses.....	2
2. Bilans de commission	3
C. Communication du Conseil administratif	3
1. Informations diverses.....	3
2. Réponses aux questions.....	5
D. Propositions individuelles et questions	5

Mme Rachel Bourquin Guidi, ci-après « la Présidente », ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Elle salue ensuite la présence de M. F. Savigny, Maire, de Mme Wasem et de M. Delaude, Conseillers administratifs, ainsi que de M. Ungaro, Secrétaire général. Puis elle excuse les absences de MM. Marc Decurtins et Valentin Savigny.

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions prises lors de la séance du 13 février 2025

- Procès-verbal du 13 février 2025

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

En bas de page 9, Mme Giuntini-Favre souhaite que son intervention soit modifiée de la manière suivante : « Mme Giuntini-Favre attire son attention sur le fait que ce jour-même, elle a dû apporter une correction aux corrections du procès-verbal de décembre, alors que celui-ci était déjà en ligne ».

- **Sous réserve de cette modification, le procès-verbal de la séance du 13 février 2025 est approuvé par 13 voix pour et 3 abstentions.**
- Compte rendu des décisions prises lors de la séance du 13 février 2025
- **En l'absence de remarques concernant le compte rendu des décisions et des délibérations de la séance du Conseil municipal du 13 février 2025, ce dernier est approuvé par 13 voix pour et 3 abstentions.**

B. Communications du Bureau du Conseil municipal

1. Informations diverses

a. Course pédestre de Bernex

La Présidente indique que la course à travers le coteau aura lieu le samedi 12 avril 2025. Les CM sont invité-e-s à représenter la commune dans le cadre de la course des élu-e-s, à titre individuel ou par équipe. Le parcours est de 4 kilomètres, le règlement est à disposition à la Mairie et les inscriptions s'effectuent via M. Ungaro.

b. Courrier du TCPC

La Présidente rapporte qu'un courrier a été adressé au CM, mais seul le CA peut y répondre. Ledit courrier concerne les travaux demandés et décidés en 2015. M. Hilty demande la lecture du courrier suivant par la Présidente :

Madame la Présidente,

Pour faire suite à ma lettre du 7 janvier dernier relative à l'objet susmentionné, et à la lecture du PV de votre séance du CM du 16 janvier, nous avons appris qu'une somme de CHF 177'000.- a été dépensée mais aucune information détaillée sur les travaux effectivement réalisés n'a pu nous être communiquée.

Après la visite du Président et de quelques membres de la commission des bâtiments du 20 février, M. Michel Mouton m'informait, quelques jours plus tard, que ces informations sont confidentielles et réservées uniquement aux membres du Conseil administratif !

Cette réponse nous interpelle fortement, étant donné que nous sommes directement concernés en qualité de gestionnaires du club-house et contribuables de la commune. D'autre part, lors du vote en 2015, ce dossier n'a pas été classé comme « secret » ni « confidentiel », les membres du CM l'ayant accepté en séance plénière et publique et qu'il devrait faire partie intégrante du procès-verbal de ce CM.

Nous estimons donc qu'en vertu des principes de transparence et de bonne gestion de deniers publics, il est légitime que nous puissions accéder aux documents justificatifs détaillant les montants engagés et les prestations effectuées dans le cadre de ces rénovations.

Nous vous prions donc de bien vouloir nous fournir les éléments suivants :

- *La liste des 15 points de travaux initialement prévus et ceux (9 semble-t-il) effectivement réalisés*
- *Les devis et factures correspondants aux montants engagés Nous vous remercions de nous faire parvenir ces informations dans les meilleurs délais, et restons à votre disposition pour une éventuelle rencontre avec les autorités de notre commune visant à clarifier cette situation.*

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Dans un souci de transparence et de bonne gouvernance, nous adressons copie de cette lettre au Conseil administratif ainsi qu'à MM. Stéphane Hilty, Conseiller municipal et représentant de la commune dans notre association et Michel Mouton, président de la commission des bâtiments.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations sportives.

M. Mouton se déclare surpris du contenu du courrier. En effet, suite à la lettre lue lors d'un Conseil municipal précédent, certains membres de la commission des bâtiments se sont rendus au tennis pour comprendre les demandes formulées par M. Pierre Grand. Quelques jours plus tard, Mme Wasem a indiqué que le document en question était interne à l'administration mais pas restreint aux Conseillers administratifs. M. Mouton a été surpris de recevoir un téléphone de la part de M. Hilty faisant part de la demande d'explications de M. Grand. M. Mouton a redonné les mêmes raisons qu'il donne maintenant, et regrette que M. Grand ne l'ait pas appelé directement. Il est surpris des exigences posées, qui demandent non seulement les travaux effectués, mais aussi les devis et factures, ce qui est questionnable.

Ensuite, M. Grand a formulé certaines demandes, par exemple fermer l'étage supérieur pour des réunions internes. M. Mouton a répondu qu'il veut bien l'entendre, mais a posé un certain nombre de questions comme de savoir combien de comités sont tenus par an, combien de repas d'interclubs, quelles associations vont venir alors qu'elles ne sont pas prévues, etc. La commission des bâtiments se réunit le 1^{er} avril. M. Mouton espère avoir des résultats d'ici-là pour pouvoir se prononcer sur les demandes formulées. Par exemple, il serait difficile de justifier de fermer l'étage si une seule séance de comité est tenue par an. Pour l'instant, il n'a pas obtenu de réponse, et remarque que le flux des échanges doit aller dans les deux sens.

M. Hilty pense que le but du courrier du TCPC n'était pas de rediscuter des choses dites en séance, mais simplement d'exprimer un certain étonnement par rapport au budget prévu pour la rénovation du clubhouse, pour laquelle le club souhaite savoir quels travaux ont été effectués. Un montant de CHF 177'000.- a été dépensé, et la réponse donnée selon le club était qu'il n'avait pas le droit à ces informations, ce qui l'a incité à écrire son courrier. M. Hilty ne sait pas si les informations demandées sont confidentielles. Le cas échéant, le TCPC est en droit de connaître les travaux effectués, sans forcément entrer dans les détails.

Mme Wasem rappelle que la liste des travaux prévus était incluse dans la délibération de septembre 2015. Lorsqu'elle a effectué une présentation en janvier, les 15 points ont été explicités et sont dans le PV. Ce détail n'est pas donné dans la délibération mais comprend tous les travaux prévus, et le TCPC y a accès comme tout un chacun. Mme Wasem a d'ailleurs expliqué ce qui avait été fait ou pas, et se déclare aussi étonnée du courrier. Elle regrette la manière de procéder, et appuie le propos de M. Mouton sur un retour au TCPC après la séance de commission.

M. Mouton indique qu'il a demandé à l'administration la liste des travaux de la délibération mentionnée par Mme Wasem, mais ne l'a pas trouvée dans la délibération qu'il a reçue. En réponse, Mme Wasem donne lecture de la partie demandée de la délibération : *« Vu la nécessité d'entreprendre des travaux de réfection du clubhouse de Perly-Certoux comprenant notamment l'étanchéité de la toiture, le changement des luminaires du plafond de la coursive, le nettoyage extérieur complet du bâtiment, ainsi que le remplacement de la chaudière à mazout par une installation à gaz ».*

2. Bilans de commission

La Présidente rappelle que les commissions doivent présenter leur bilan pour la fin de la législature, qui doit être prêt pour la fin mai.

C. Communication du Conseil administratif

1. Informations diverses

- a. *Venue des Dicodeurs pour favoriser l'évènement organisé par Genevabricks les 20 et 21 septembre 2025*

M. Delaude rappelle que la première mouture de Genevabricks avait rencontré un franc succès. L'association a décidé de relancer la manifestation cette année. Dans la foulée, il se pourrait que la commune accueille l'émission de la RTS « les Dicodeurs », qui viendraient enregistrer à Perly, directement en lien avec l'évènement Genevabricks. Des dispositions ont

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

été prises pour assurer la disponibilité des locaux et infrastructures. La décision devrait être prise en juin, et le CA reviendra au CM en cas de confirmation.

b. Achat de la parcelle 497

M. F. Savigny informe qu'un acte notarié d'acquisition de la parcelle 497 a été signé. Il rappelle que d'autres parcelles avoisinantes appartiennent déjà à la commune, la délibération de 2010 prévoyant l'acquisition de plusieurs parcelles du secteur. Quelques réflexions demeuraient chez le dernier propriétaire, qui a finalement signé cette vente. Concrètement, c'est l'inscription prochaine au registre foncier qui formalisera le transfert de propriété à proprement parler. M. F. Savigny rappelle que la forêt à coté de cette parcelle qui appartenait à la ville de St-Julien a été acquise par la commune l'année passée.

À M. Mouton qui demande si ce terrain agricole sera loué à un agriculteur, M. F. Savigny répond que c'est déjà le cas, et précise que la commune a obligation de poursuivre cette location sur la durée du bail. D'une manière générale, l'ensemble des parcelles communales agricoles sont louées à des agriculteurs, de préférence déjà actifs sur le territoire.

c. Plantations de 26 arbres à venir sur la route de Lully

M. F. Savigny rappelle qu'entre le rond-point de la route de Base et le village de Lully, une demande de plantation d'arbres entre la piste cyclable et la route avait été faite auprès du canton, plantation précédemment non réalisée probablement en raison des poteaux électriques qui s'y trouvent. Le canton a apprécié la demande dans le cadre de la politique cantonale d'arborisation et a confirmé que 26 arbres seront plantés en fin d'année à charge du canton, entre le chemin des Marsins et la route de Base, ce qui correspond pratiquement à un doublement des plantations déjà réalisées.

d. Dates des manifestations officielles 2025

M. Delaude communique les dates des manifestations officielles pour l'année 2025 :

9 avril :	Remise du mérite communal à la Maison de la Douane. Le bureau du CM et le CA sont conviés
15 avril :	Promotions citoyennes
27 mai :	Repas des commissions
2 juin :	Prestation de serment d'installation du Conseil municipal
10 juin :	Repas de fin d'année scolaire
27 juin :	Promotions scolaires
1 ^{er} août :	Fête nationale
16 décembre :	Noël dans le village
19 décembre :	Repas des seniors

M. Delaude relève que l'accueil des nouveaux habitants aura lieu l'année prochaine à une date qui reste à définir.

e. Rapport annuel de Caritas

M. F. Savigny communique les informations du rapport de Caritas pour son activité en 2024. Il y a eu 39 sollicitations, 27 personnes ont été contactées pour la première fois, avec 5 nouveaux dossiers constitués, qui s'ajoutent aux 15 existants. En tout, les interventions touchent 117 personnes, dont 46 enfants. Les âges vont de 23 à 85 ans, et les raisons d'intervention connaissent des causes multiples : le logement dans 9 cas, les assurances pour 5 cas, l'endettement pour 4 cas, la santé dans 5 cas, des revenus trop faibles dans 8 cas, la gestion de budget dans 3 cas, et l'aide administrative dans 4 cas. Naturellement, les dossiers peuvent cumuler ces problématiques. Au niveau financier, Caritas est intervenu dans 11 dossiers et a trouvé des financements pour près de CHF 21'000.- pour payer les arriérés de loyer et autres frais divers, notamment médicaux. Caritas a également soumis un dossier à la commune pour obtenir un soutien dans le cadre du décès prématuré d'un bébé. En outre, Caritas a distribué des cartes permettant l'accès aux épiceries sociales de l'association, qui représentent CHF 50.- de bons, ainsi que des bons pour les banques alimentaires comme les Colis du cœur.

Concernant l'évolution des dossiers, M. F. Savigny donne quelques chiffres depuis 2018 et la gestion de l'action sociale déléguée à Caritas. Ainsi, le nombre de personnes soutenues est passé de 10 à 27, ce qui explique pourquoi les fonds alloués

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

à l'institution ont été actualisés. M. F. Savigny rappelle aussi qu'une deuxième institution, Pro Senectute, est mandatée depuis une année et demie par la commune pour s'occuper spécifiquement des personnes à l'âge de la retraite. Il s'agit du seul organe habilité à obtenir certaines prestations auprès de l'OFAS. Les habitants ont le choix de faire appel à Caritas ou à Pro Senectute. L'important est qu'ils se sentent à l'aise de demander de l'aide auprès d'une institution.

f. Rapport annuel sur la fréquentation du bibliobus

M. Delaude indique que les statistiques 2024 du Bibliobus sont en hausse par rapport à 2023, et en légère baisse par rapport à 2022. 11% de livres ont été prêtés en plus, avec 3'018 unités. Les inscriptions sont en légère baisse, avec cinq de moins que l'année dernière. Les tournées ont augmenté à 22 par année, avec 137 livres prêtés en moyenne. 817 personnes sont venues emprunter des livres, soit une fréquentation moyenne de 37 personnes par passage.

g. Cession de la patinoire et démontage afin d'aboutir à la libération de l'espace pour un futur projet

Mme Wasem indique que la commune travaille avec Re-sources, une plateforme d'échange de matériel dédiée aux associations et entreprises qui s'ouvre aux communes. La structure de la patinoire a été publiée sur cette plateforme, et un acquéreur qui reprend l'ensemble de la structure et des patins a été trouvé. Le démontage va aboutir prochainement afin de libérer l'espace pour les prochains travaux.

2. Réponses aux questions

a. Accès au restaurant depuis le parking du CVI et signalétique en lien

Mme Wasem indique que la commune a fait appel à HAU, Handicap Architecte Urbanisme, qui a été mandaté pour regarder sur place les possibilités afin de faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite au restaurant. Un rapport avec propositions suivra. En outre, la régie a pris le relai pour la signalétique du restaurant.

b. Mise à jour du site + plan de levée des déchets et des écopoints à jour 2025

M. F. Savigny indique que les problématiques d'informations qui n'étaient pas mises à jour ont été traitées. Le nécessaire a été effectué. À présent, si les CM remarquent des informations erronées, il leur est proposé de s'adresser directement à l'administration pour que les corrections soient faites immédiatement, sans attendre la prochaine séance de CM.

c. Retour sur la question de l'éclairage

M. F. Savigny donne suite à l'intervention de M. Scheib concernant la qualité de l'éclairage public à Perly. Les SIG sont venus sur place pour examiner de manière précise la qualité et la conformité de l'éclairage. Leur conclusion est que l'éclairage est conforme aux prescriptions et adapté à l'environnement. F. Savigny rappelle que l'éclairage a été changé récemment dans le cadre de la réfection des routes et la mise en zone de rencontre du village de Perly. Il diminue effectivement en intensité à partir d'une certaine heure, ce qui a suscité peut-être l'intervention de M. Scheib. Ce dernier entend les arguments présentés, mais reste dubitatif et maintient que l'éclairage de nuit à l'endroit qu'il a évoqué est trop faible, au point qu'il peut être dangereux, et qu'il ne s'agit pas du seul endroit à Perly dans ce cas. M. Scheib est bien conscient de la tendance nationale à éteindre l'éclairage public, mais dans une zone urbanisée, il serait préférable d'avoir un éclairage plus uniforme. M. F. Savigny répond que, par rapport à d'autres communes qui ont une politique d'extinction complète, la position de Perly est de ne pas suivre cette stratégie. L'éclairage doit être suffisant pour pouvoir se déplacer sans risque d'accident

d. Couvert de Certoux

Mme Wasem indique que le lave-vaisselle et les nouveaux frigos prévus au budget ont été installés.

D. Propositions individuelles et questions

Installations d'épingles métalliques

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Mme Giuntini-Favre rapporte une demande d'autorisation pour des installations d'épingles métalliques sur des places de stationnement en face du 39, chemin du Village-de-Perly et près du 3, chemin des Mollex. M. Mouton indique que la commune a prévu des emplacements pour vélos et motos, qui sont régulièrement occupés par des voitures. Comme il n'existe pas d'arceaux, les gens se garent en face, vers la barrière qui commence à faiblir. La demande vise à installer des arceaux au 3, chemin des Mollex pour délimiter la partie cycle et vélos et permettre aux vélos de se cadener, plutôt que d'utiliser la grille/barrière du champs. Après une courte réflexion, la Présidente propose au CA de répondre au prochain CM.

Autoroute du Salève

Mme de Raemy rappelle que le tronçon autoroutier Annemasse/St-Julien va devenir payant dès 2029, et que des répercussions vont se ressentir au niveau de la douane de Certoux. La question se pose de savoir si le canton a prévu des mesures suffisantes pour anticiper la décision de la France par rapport aux petites douanes de la région.

M. F. Savigny répond que cette décision a déjà été mentionnée à plusieurs reprises dans le contexte des discussions entre communes traitant du trafic aux petites douanes. Bien que des études ne démontreraient pas d'impacts importants du trafic par un péage autoroutier, les communes concernées par ce trafic transfrontalier ne sont pas persuadées de ces conclusions. Si l'impact sur les petites douanes entre Certoux et Chancy pourrait être mineur puisqu'il n'existe pas de sorties d'autoroute, la problématique est autre vers Troinex et Bardonnex. Il est envisagé que la mise en péage s'accompagnerait d'un système moderne de facturation par paiement automatisé, afin de réduire le risque de bouchon, mais tout système qui demande un ralentissement du véhicule peut créer une incitation à ne pas l'utiliser par crainte de bouchons.

M. F. Savigny signale que la commune ne dispose pas de moyens d'action sur cette décision. La gratuité de l'autoroute du bas Salève provient à l'origine d'une participation financière du canton lors de sa construction. Des renouvellements de concessions ont lieu, et face au potentiel agrandissement de l'autoroute, les promoteurs privés ne veulent pas réaliser des infrastructures sans compensation financière.

M. F. Savigny indique par ailleurs qu'un accord a été renouvelé pour les petites douanes entre Certoux et Chancy, afin de garantir un plafond de trafic admis au travers des douanes. S'il est dépassé, des mesures fortes comme des changements d'horaires sont prévues. À plus long terme, le canton a des projets assez ambitieux pour régler le problème du trafic transfrontalier conséquent dans la zone sud du canton. Il s'agit du passage transfrontalier le plus important en termes de trafic, avec environ 140'000 véhicules par jour. Seuls 5% de ce trafic est effectué avec des transports publics, la déficience en la matière est donc criante. Le projet cantonal ferroviaire est de réaliser une voie souterraine nord-sud qui desservirait Genève à St-Julien. Une infrastructure similaire à celle du Léman Express pourrait donc voir le jour, mais ce projet doit être envisagé sur 15 à 20 ans, plutôt que 5 à 10 ans. Bien que le canton ait une approche proactive sur le sujet, des questions de capacité de financement font augurer une certaine attente quant au lancement du projet. Si le canton le réalise ce projet lui-même afin de le réaliser plus rapidement, soit sans passer par les CFF, cela se fera sans les subventions allouées aux CFF, mais le canton pourra en demander directement à la Confédération. M. F. Savigny demande depuis des années une infrastructure ferroviaire de ce type qui pourra réellement régler le problème du trafic transfrontalier sans nécessiter de fermeture de petites douanes à certaines heures. Il est intéressant de constater que le Conseil d'Etat a adhéré aux propositions du département en charge de la mobilité concernant la réalisation de cet axe ferroviaire.

Sécurité des piétons au chemin des Vignes

Mme Giuntini-Favre a été interpellée par rapport à la sécurité des piétons au chemin des Vignes aux heures de pointe. Il s'agit effectivement d'un chemin agricole, bordiers autorisés. Cependant, de nombreux vélos l'utilisent à certaines heures, et il est aussi emprunté pour venir de Perly à Certoux à pied. Mme Giuntini-Favre s'enquiert donc de la possibilité de placer une délimitation par couleur, ou des lignes pour séparer les piétons des cyclistes.

M. F. Savigny répond que les lignes ne peuvent pas être posées pour un tel réseau vicinal. Dans ces chemins prévus pour les tracteurs prioritairement, il n'est pas possible de mettre une bande, qui laisserait penser à tort aux utilisateurs de vélos qu'ils ont la priorité. La problématique est réelle, M. F. Savigny l'évoque régulièrement auprès des services du canton. Par exemple, nombre de vélos empruntent le chemin du bord de l'Aire mais ils ne sont pas prioritaires. Ils sont tolérés, et doivent rester attentifs aux autres utilisateurs. Reste à trouver la bonne solution. Dans l'idéal, une bonne éducation civique devrait suffire, mais l'idée générale est de ne pas donner l'impression que les cyclistes ont la priorité dans ces chemins fortement utilisés par les piétons. Mme Giuntini-Favre entend les propos de M. F. Savigny sur la problématique, mais s'enquiert de savoir ce

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

qui peut être fait. En effet, simplement évoquer qu'il s'agit d'un problème est quelque peu insatisfaisant. Peut-être faut-il approfondir davantage la question en commission, et trouver une solution avant qu'un accident ne survienne. Il semble pour Mme Giuntini-Favre que le problème est systématiquement reporté, sans conclusion autre que la situation est problématique.

M. Cheyroux établit que jusqu'à présent, dans ces chemins vicinaux, l'usage est que les tracteurs et les promeneurs ont la priorité. Plutôt que de s'adresser aux vélos, il faudrait plutôt mettre l'accent sur les promeneurs, en leur rappelant qu'ils ont priorité. M. F. Savigny précise que les promeneurs n'ont pas la priorité dans ces chemins vicinaux. M. Cheyroux signale que du moment que les chemins sont accessibles aux piétons, tout un chacun a le devoir de les respecter. Bien sûr, il ne s'agit pas d'une loi, mais plutôt des règles du comportement social attendu.

M. F. Savigny rappelle que les chemins vicinaux doivent pouvoir être parcourus par des tracteurs et autres véhicules agricoles. Il est donc peu envisageable d'installer des chicanes de ralentissement, car la qualité de l'usage de base doit être préservée. Des véhicules douaniers pouvant aussi emprunter ces chemins à relativement grande vitesse. Le fait est que les services du canton n'ont pas indiqué de solutions lorsque M. F. Savigny a évoqué ces problèmes.

Mme Giuntini-Favre revient sur sa question de savoir ce qui peut être réalisé, par exemple l'examen par une commission des possibilités de résolution, ou l'étude par l'administration de la possibilité d'installer des panneaux sur certaines zones qui pourraient être mixtes. Autrement dit, il s'agit de mener des réflexions avant qu'un accident ne survienne, sauf si la commune laisse aller en espérant qu'il n'y en ait pas. M. F. Savigny répond qu'il est toujours possible de faire de la communication, mais mettre un panneau dans un terrain agricole peut poser souci. Un rappel des obligations des utilisateurs du chemin pourrait néanmoins s'avérer utile. Cependant, M. F. Savigny rappelle qu'il n'est pas possible d'agrandir un chemin en zone agricole, même pour une piste cyclable. Les possibilités techniques sont donc limitées.

M. Cheyroux pense que plutôt que d'opposer cyclistes et piétons, il serait judicieux d'indiquer sur le panneau discuté que l'utilisation du chemin est mixte, et chaque catégorie d'usagers doit être attentive à l'autre. M. F. Savigny pense que la question n'oppose pas différentes catégories. En termes d'utilisation de panneaux, des lois et règles définissent ce qui peut être mis ou pas.

M. Mouton émet l'hypothèse que la commune crée son propre panneau à l'entrée du chemin qui mentionnerait simplement l'attention que les promeneurs et cyclistes doivent s'accorder.

Mme de Raemy comprend le danger, mais avante que les gens qui utilisent le chemin en connaissent les utilisateurs, qu'il s'agisse des enfants, des chiens, des personnes âgées, etc. Elle ne pense pas qu'un panneau qui incite à faire attention aux autres usagers fonctionnera si les gens font preuve de manque d'éducation ou de bon sens.

M. F. Savigny rend attentif au fait qu'il est illégal d'amender sans panneau officiel. Les interventions suggérées auraient donc peu d'impact à terme. M. Hilty ajoute qu'une forme de sensibilisation qui semble bien fonctionner est celle où des panneaux faits par des enfants sont utilisés. Les gens sont plus attentifs, et l'école pourrait participer à leur élaboration. Mme de Raemy remarque qu'une telle opération a été menée dans le village, mais les panneaux ont fait l'objet de déprédations dans les semaines qui ont suivi leur installation. L'idée est bonne, mais l'expérience montre qu'elle se heurte au manque de respect.

Mme Giuntini-Favre apprécie le propos de M. Hilty, qui a au moins le mérite de proposer une solution. Elle invite Mme de Raemy à emprunter le chemin des Vignes à 8h00 ou 17h00. Certes, le bon sens est souvent de mise, mais il rencontre ses limites face à une fréquentation élevée. A priori, il existe des zones mixtes dans le canton, et il n'est pas clair qu'elles peuvent être placées sur un chemin agricole qui connaît d'autres enjeux. Néanmoins, Mme Giuntini-Favre regrette d'attendre un potentiel accident, et de ne pas pouvoir sensibiliser la population.

Mme Wasem regrette aussi le manque de respect et de sensibilité. Il existe certes des zones de mixité, par exemple sur le mail de Plan-les-Ouates, où les vélos électriques sont mêmes censés passer en mode mécanique. La réalité est que malgré les panneaux, cela n'est pas respecté. Cependant, il est au moins possible d'amender car il s'agit de panneaux officiels.

La Présidente suggère un renvoi en commission, étant donné que le sujet soulève passablement de discussions.

➤ Par 12 voix pour et 4 abstentions, le sujet est renvoyé en commission.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

La Présidente soumet ensuite le choix de la commission dans laquelle renvoyer l'objet au vote.

- Par 8 voix pour la commission Sécurité, 4 voix pour la commission CAMUP, et 4 abstentions, l'objet est renvoyé en commission Sécurité.

Panneaux relatifs à aux élections communales

Mme Giuntini-Favre remarque que les panneaux de votation sont uniquement placés à Perly et demande s'il serait judicieux d'en mettre aussi à Certoux, dans le cadre des réflexions sur le lien entre les deux villages. M. F. Savigny rappelle qu'il n'existe pas de locaux de vote à Certoux, et que les panneaux sont toujours placés à proximité desdits locaux. En outre, l'espace pour les panneaux manque à Certoux. Mme Wasem ajoute que des panneaux mobiles pour des publications communales ont déjà été utilisés à Certoux, mais il est vrai que la commune n'en a que trois. Pour Mme Giuntini-Favre, trois panneaux suffisent. Concernant la proximité du local de vote, elle remarque que Sézenove dispose quand même de panneaux bien que le local de vote se trouve à Bernex. Dans la volonté de lier Perly et Certoux, il s'agirait d'un bon moyen pour reconnaître l'importance équivalente de Certoux par une diffusion égale des informations par panneaux.

Occupation sur la durée de places de stationnement

M. Mouton reprend le procès-verbal du dernier Conseil municipal, lors duquel il avait demandé ce qu'il en était des places de stationnement occupées *ad aeternam* par certains véhicules, notamment des remorques. M. Delaude répond que le problème arrive à bout touchant de sa résolution. Un dernier retour de mandataire est attendu quant à une précision sur des propositions faites, qui manquaient de clarté. M. Delaude espère donner un retour au prochain CM.

Véhicule tonne-pompe

M. Mouton souhaite savoir si les études concernant le tonne-pompe qui devaient être faites feront l'objet de communications avant la fin de la législature. M. Delaude répond que Bardonnex pilote l'étude, et qu'un retour n'a pas encore été donné, bien que l'AIMP ait dû être soumis. Il posera la question à Bardonnex.

Mise à jour du site interne de la commune

M. Cheyroux revient sur la mise à jour du site internet de la commune, sujet qu'il soulève régulièrement. Certains détails manquent, par exemple le service des espaces verts devrait être adjoint du terme « et de l'environnement ». M. Cheyroux a échangé avec l'administration à ce sujet, a envoyé des courriels, et a même été cordialement invité à mettre à jour une partie du site, en particulier les archives de commissions. Comme M. Cheyroux va cesser son engagement, il pose la question de savoir qui va continuer son travail, en espérant qu'il n'y aura plus d'interventions à faire, et que les mesures seront prises.

Panneaux aux abords du terrain de football

M. Cheyroux rappelle que des panneaux devaient être installés aux abords du terrain de football pour donner des priorités d'occupation. La question se pose de savoir ce qu'il est advenu de ces panneaux. M. Delaude répond qu'il se renseignera. Des allers-retours ont pris place entre le club et la commune, et M. Delaude est notamment incertain quant à la validation du texte des panneaux.

Association La Girelle

M. Cheyroux rapporte être délégué du CM auprès de La Girelle, une association de potières formidable, où il a été très bien accueilli en AG et lors des expositions. Il revient auprès du CM pour l'informer que la commune bénéficie de prestations de La Girelle, dont la gestion de qualité contribue à sa pérennité, et dont le comité efficace génère d'excellents événements et des créations formidables. La compétence élevée est entretenue par des formations continues sur plusieurs aspects de cet artisanat.

Padel

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Hilty s'enquiert de l'avancement de la demande relative au padel. M. Delaude répond que les demandes d'autorisation ont été soumises auprès des services de l'Etat, mais aucun retour n'a été donné jusqu'à présent.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente remercie les personnes présentes pour leur participation et clôt la séance du Conseil municipal à 21h24.

La Présidente
Rachel Bourquin Guidi

La Vice-présidente
Bénédicte de Raemy

Le Secrétaire
Giuseppe Ungaro